



PRÉVENTION DES INCENDIES

On compte, dans le secteur résidentiel seulement, près de 25 000 cas d'incendies par année au Canada, ce qui représente 41 % de tous les incendies. Les méthodes non sécuritaires de cuisiner constituent la cause principale de ces accidents évitables. On ne peut trop mettre l'accent sur la prévention et la formation concernant les dangers d'incendie. Par le truchement d'inspections de prévention, de formations sur le sujet et de la vigilance de son personnel, CAPREIT est résolument engagé à diminuer les risques d'incendie dans ses immeubles. CAPREIT travaille aussi à mettre sur pied, avec les services municipaux de prévention des incendies, des sessions de formation pour ses résidants, qui devraient se concrétiser en 2008. Les résidants auront ainsi l'occasion de rencontrer des membres du service municipal des incendies, de poser des questions et d'en apprendre davantage sur les mesures de prévention. La prévention des incendies et la sécurité sont la responsabilité de tous.

Comment vous protéger des incendies et protéger ceux que vous aimez?

- Ne laissez jamais un plat cuire sans surveillance, pour quelque raison que ce soit. Si vous devez sortir éteignez tous les appareils de cuisson.
- Les articles de fumeur causent des incendies. Soyez certains de les jeter de manière appropriée. Les incendies de balcon sont souvent causés par des articles de fumeur dont on s'est mal débarrassé.
- Ne laissez jamais des chandelles sans surveillance et assurez-vous qu'elles sont dans un support solide et ne tomberont pas.
- Donnez de l'espace aux chaufferettes! Tenez à l'écart rideaux et couvertures, qui peuvent s'enflammer facilement.
- Conservez les allumettes et briquets hors de portée des enfants.
- Assurez-vous que votre détecteur de fumée fonctionne et testez-le chaque mois. Si votre détecteur ne s'active pas pendant le test, avisez la direction de l'immeuble immédiatement! Avec votre aide, on peut prévenir les incendies.